

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 novembre 2019, à 19h30, à la salle du conseil d'Authier-Nord.

Sont présents :

Le Maire : Alain Gagnon

Les Conseillères : Lorrie Gagnon
Noëlla Dubé

Les Conseillers : Gilles Dubé
Steve Bruneau

Absence (s): Les conseillères Cécile Hélie et Andrée Labranche.

Madame Élise Gagnon agit comme secrétaire. La secrétaire-adjointe, madame Carolle Bédard, est également présente.

1-Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour.

Le maire, Alain Gagnon, constatant le quorum, ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2019-11-01

Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par le conseiller Steve Bruneau et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté, mais que l'item « Questions diverses » demeure ouvert.

2-Adoption du procès-verbal du 2 octobre 2019.

2019-11-02

Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par le conseiller Gilles Dubé et unanimement résolu que le procès-verbal du 2 octobre 2019 soit accepté, tel que présenté, en y apportant la correction suivante : au point 4, dernier paragraphe, enlever le **ce** devant projet.

3-Affaires en découlant.

Le maire informe les conseillers des points suivants :

*Dossier « Matières organiques » ;

*Présentation de monsieur Pierre Collins du groupe de consultants en technologie concernant un réseau de fibre optique ;

*GIRAT.

4-Approbation des comptes.

2019-11-03

Il est proposé par le conseiller Steve Bruneau, appuyé par la conseillère Noëlla Dubé et unanimement résolu que les dépenses suivantes soient adoptées.

Salaires payés en octobre	:	10,329.40\$
Comptes payés en octobre	:	166,671.46\$
Comptes à payer	:	<u>51,170.89\$</u>
Pour un total	:	228,171.75\$

5-Adoption de la correspondance.

FDT : 1^{er} versement de 12,000\$ pour le projet « Les mains dans la terre, les pieds dans les airs ».

PAERRL 2019: 182,167\$ (Subvention pour l'entretien et l'amélioration des chemins)

La conseillère Andrée Labranche arrive, il est 20h06.

2019-11-04

Il est proposé par le conseiller Gilles Dubé, appuyé par la conseillère Lorrie Gagnon et unanimement résolu de classer la correspondance aux archives.

6-Période de questions (10 minutes).

Aucune question.

7-Dépôt du rapport budgétaire et des états comparatifs.

La directrice remet à tous les conseillers le rapport budgétaire et les états comparatifs au 31 octobre 2019.

8- Projets en cours.

Le maire fait un compte-rendu concernant les projets « Stationnement de roulottes, Rampe de mise à l'eau, Station de lavage, Salle multimédia et le Centre de conditionnement ». Deux poteaux seront achetés. Un pour l'entrée électrique

de la station de lavage, et l'autre pour de l'éclairage près de la rampe de mise à l'eau. Les trois premiers projets seront terminés sous peu.

Pour ce qui est de la salle multimédia et du centre de conditionnement, des matériaux nécessaires à finir l'intérieur ont été achetés et un contracteur doit être engagé afin de finaliser le tout.

2019-11-05

Il est proposé par le conseiller Steve Bruneau, appuyé par la conseillère Lorrie Gagnon et unanimement résolu que le maire vérifie auprès de quelques contracteurs à savoir leurs disponibilités pour finaliser les travaux dans la salle multimédia ainsi que dans le centre de conditionnement.

9-Résolutions diverses.

9.1. MRC d'Abitibi-Ouest. Déclaration de compétences – Intention. Systèmes communautaires de télécommunication par fibre optique.

2019-11-06

Il est proposé par le conseiller Steve Bruneau, appuyé par le conseiller Gilles Dubé et unanimement résolu que la municipalité d'Authier-Nord accepte la résolution 19-124 de la MRC d'Abitibi-Ouest concernant la « Déclaration de compétence – Intention – Systèmes communautaires de télécommunication par fibre optique ». La municipalité appuie la MRC de déclarer sa compétence relativement à l'implantation, l'entretien et l'exploitation d'un système de télécommunication par fibre optique, incluant entre autres, un système de télécommunication sans fil.

9.2. Travaux réalisés dans le cadre du programme PPA.

Programme d'aide à la voirie locale
Volet – Projets particuliers d'amélioration

2019-11-07

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier-Nord a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV ;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par le conseiller Steve Bruneau, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité d'Authier-Nord approuve les dépenses d'un montant de 47,139.75\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

2019-11-08

9.3. Sécurité civile. Modifications à apporter au Plan de sécurité civile.

Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par la conseillère Andrée Labranche et unanimement résolu que la directrice générale procède à des modifications dans le Plan de sécurité civile.

Les représentants des municipalités d'Authier, Chazel, Macamic et Authier-Nord (concernant le Plan de sécurité civile) sont à préparer une entente intermunicipale. Une rencontre est prévue prochainement à cet effet. Nous procéderons par la suite aux achats d'équipements nécessaires en cas d'urgence.

9.4. FQM. Déclaration pour l'inclusion et l'ouverture à la diversité.

Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par le conseiller Gilles Dubé et unanimement résolu d'adopter la Déclaration pour l'inclusion et l'ouverture à la diversité.

2019-11-09

**DÉCLARATION DE LA MUNICIPALITÉ D'AUTHIER-NORD
Pour l'inclusion et l'ouverture à la diversité**

PRINCIPES

Egalité entre les personnes

La municipalité d'Authier-Nord adhère aux valeurs d'égalité entre les personnes, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'identité ou l'expression du genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

Reconnaissance et respect de la diversité

L'ouverture à l'autre, la tolérance envers la différence, l'acceptation de la diversité sous toutes ses formes, qu'elles soient culturelles, ethniques, sexuelles et de genre, sont des principes qui doivent être portés par l'ensemble de la société et auxquels la municipalité d'Authier-Nord adhère.

Ouverture et inclusion

Pour la municipalité d'Authier-Nord, la municipalité représente le milieu de vie, le lieu où habite une personne. Ainsi, la municipalité doit œuvrer à offrir à toutes les personnes habitant sur son territoire ou étant de passage, un environnement sain et sécuritaire, ouvert et accueillant, permettant à tous d'y être bien et de s'y épanouir.

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT QUE les droits fondamentaux des personnes ont été proclamés et enchâssés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (1975) et la Charte canadienne des droits et libertés (1982).

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et les MRC sont reconnues par l'État québécois en tant que gouvernements de proximité en étant le palier de gouvernance le plus près des citoyens et des citoyennes.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit œuvrer à offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert et accueillant.

CONSIDÉRANT QUE la déclaration de principe de la Politique d'égalité et de parité entre les femmes et les hommes de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) rappelle que l'égalité est un droit fondamental et qu'il constitue une valeur essentielle de la démocratie québécoise.

CONSIDÉRANT QUE malgré tous les acquis des dernières décennies et l'adoption de lois qui garantissent l'égalité de droit, des inégalités existent encore.

CONSIDÉRANT QUE des gestes politiques d'engagement en faveur de l'ouverture à l'autre, du respect de la diversité et de la différence sont encore nécessaires.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Authier-Nord représente aussi la diversité de ses citoyens et citoyennes, eux-mêmes représentatifs de toute la diversité québécoise, et que, en ce sens, elle déclare leur droit au respect, à la reconnaissance et à l'inclusion.

ENGAGEMENTS

Par la présente **DÉCLARATION DE LA MUNICIPALITÉ D'AUTHIER-NORD POUR L'INCLUSION ET L'OUVERTURE À LA DIVERSITÉ**, la municipalité d'Authier-Nord se positionne contre toute forme de discrimination ethnique, culturelle, sexuelle ou de genre et s'engage à :

- Adopter une culture organisationnelle appuyée sur les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion ;
- Promouvoir les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion auprès de ses partenaires, de la population et lors de ses interventions ;
- Offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert, inclusif et accueillant ;
- Promouvoir la présente Déclaration auprès de la population.

9.5. Déneigements.

- 2019-11-10 a) **Soumission reçue pour le déneigement des avenues Lacerte et Poirier, et la rue Lefebvre pour l'hiver 2019-2020.**
Il est proposé par le conseiller Steve Bruneau, appuyé par la conseillère Andrée Labranche et unanimement résolu d'accepter la soumission de Proulx & Genesse inc., concernant le déneigement des avenues Lacerte et Poirier, et la rue Lefebvre pour l'hiver 2019-2020.
- 2019-11-11 b) **Soumission reçue pour le déneigement des cours de l'édifice municipal, de la salle municipale, de la borne sèche et de la salle d'entraînement pour l'hiver 2019-2020.**
Il est proposé par le conseiller Gilles Dubé, appuyé par la conseillère Noëlla Dubé et unanimement résolu d'accepter la soumission de R.Y. Auger s.e.n.r. concernant le déneigement des cours de l'édifice municipal, de la salle municipale, de la borne sèche et de la salle d'entraînement pour l'hiver 2019-2020.
- 2019-11-12 c) **Déneigement des perrons de l'édifice municipal et le chauffage à la salle municipale pour l'hiver 2019-2020.**
Il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par la conseillère Lorrie Gagnon et unanimement résolu que le conseil autorise la dépense de 600\$/mois à M. Paul-Henri Lacasse, pour le déneigement des perrons du bureau municipal et l'entretien du chauffage à la salle municipale pour l'hiver 2019-2020. Monsieur Lacasse entrera en service le 11 novembre prochain.

9.6 Nominations.

- 2019-11-13 a) **Substitut pour le conseil d'administration de la MRC. Nomination d'un pro-maire pour l'année 2020.**
Il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par le conseiller Gilles Dubé et unanimement résolu que la conseillère Lorrie Gagnon soit nommée pro-maire. Madame Gagnon devient par ce fait substitut pour le conseil d'administration de la MRC.
- 2019-11-14 b) **Deux délégués au Comité Bellefeuille pour l'année 2020.**
Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par la conseillère Noëlla Dubé et unanimement résolu que le maire, Alain Gagnon et le conseiller Steve Bruneau, soient les deux personnes déléguées pour siéger au Comité Bellefeuille pour l'année 2020.

10-Renouvellements/Adhésion/Demande de dons/Demande d'appui.

- 2019-11-15 **10.1 Alarme La-Sar inc.**
Il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par la conseillère Lorrie Gagnon et unanimement résolu de renouveler le contrat de surveillance avec Alarme La-Sar Inc. et ce, du 22-11-2019 au 21-11-2020, au montant de 175\$ + taxes (201.21\$).
- 2019-11-16 **10.2 Les Éditions juridiques FD – Code civil.**
Il est proposé par la conseillère Andrée Labranche, appuyée par la conseillère Lorrie Gagnon et unanimement résolu d'acquitter la facture de 404.04\$ aux Éditions juridiques FD pour les mises à jour du Code civil, du Code municipal et des Lois municipales et ce, du 01-11-2019 au 31-10-2020.
- 2019-11-17 **10.3 Avis d'adhésion FQM 2020.**
Il est proposé par le conseiller Gilles Dubé, appuyé par le conseiller Steve Bruneau et unanimement résolu d'acquitter la facture de 1,115.79\$ à la Fédération Québécoise des Municipalités concernant l'adhésion de la municipalité pour l'année 2020.
- 10.4 Fondation Docteur-Jacques-Paradis. Dernier versement au contrat de trois ans.**

2019-11-18 Il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par la conseillère Lorrie Gagnon et unanimement résolu de faire parvenir le dernier versement de 250\$ (contrat de trois ans) à la Fondation Docteur-Jacques-Paradis.

10.5 Fondation de Charité des Policiers de l'Abitibi-Ouest.

2019-11-19 Il est proposé par la conseillère Andrée Labranche, appuyée par le conseiller Steve Bruneau et unanimement résolu que la municipalité fasse parvenir un don de 50\$ à la Fondation de charité des Policiers de la MRC de l'Abitibi-Ouest pour les paniers de Noël 2019.

10.6 Comité des Loisirs et des Sports.

2019-11-20 Il est proposé par le conseiller Gilles Dubé, appuyé par la conseillère Andrée Labranche et unanimement résolu de remettre au Comité des Sports et Loisirs d'Authier-Nord un chèque de 100\$ à l'occasion de la Fête du Père Noël.

10.7 Commission scolaire du Lac-Abitibi.

La Commission scolaire du Lac-Abitibi ainsi que le comité de relance de la piste d'athlétisme (CRPA) ont fait parvenir une demande d'appui relative à leur projet de réfection du terrain multisports situé derrière la Cité Étudiante Polyno à la La Sarre.

2019-11-21

Construction d'un site Multi-Sports à La Sarre

ATTENDU QU' il est important pour la population de la MRC de l'Abitibi-Ouest de pratiquer des activités physiques pour garder la forme ;

ATTENDU QUE le terrain de soccer et la piste d'athlétisme situés derrière la Cité étudiante Polyno de La Sarre sont désuets et ne correspondent pas aux normes des Fédérations sportives ;

ATTENDU QU' il serait important de bénéficier d'un nouveau site moderne et sécuritaire qui répondra aux besoins de la population pour la pratique de plusieurs sports.

Il est proposé par le conseiller Steve Bruneau, appuyé par la conseillère Lorrie Gagnon et unanimement résolu que la municipalité d'Authier-Nord appuie la Commission scolaire du Lac-Abitibi et le comité de relance de la piste d'athlétisme pour le projet de la construction d'un Site Multi-Sports à La Sarre.

11-Action Santé Abitibi-Ouest. Atelier « Constellation ».

Personne ne se rendra à cet atelier.

12-Avis de motion concernant le Règlement sur le traitement des élus pour l'exercice financier 2020.

Un avis de motion est donné par la conseillère Noëlla Dubé concernant le règlement sur le traitement des élus pour l'exercice financier 2020.

13-Avis de motion pour déterminer les taux de taxes, intérêts et pénalités pour l'exercice financier 2020.

L'avis de motion n'est plus nécessaire. Règlement 2019-02, art. 1, décrète que la taxe foncière annuelle est, à partir de l'exercice financier 2020, imposée par résolution.

14-Période de questions.

Aucune question.

15-Questions diverses.

Demande de Marise Neveu : Madame Neveu désire construire un garage avec mansarde. Des vérifications seront faites en ce sens dans le règlement sur la construction.

Lots épars : La municipalité pourrait mettre en vente quelques lots épars qui font partie de la réserve agro-forestière.

Outils pour la municipalité : Les employés se sont servis de la scie alternative du maire et elle ne fonctionne plus.

2019-11-22

Il est proposé par le conseiller Steve Bruneau, appuyé par la conseillère Noëlla Dubé et unanimement résolu de faire l'achat de deux scies alternatives et d'une scie à onglets.

Travaux compensatoires : Monsieur Sylvio Houle, qui a 46 heures de travaux compensatoires, exécutera ses heures à couper du bouleau pour la municipalité.

Trottoirs : Du pavé uni pourrait être installé afin de joindre les deux trottoirs au coin de la rue Principale et du Chemin de l'École.

2019-11-23

Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par la conseillère Andrée Labranche et unanimement résolu de faire l'achat d'un pavé uni afin de joindre les deux trottoirs au coin de la rue Principale et du Chemin de l'École.

Rencontre pour le budget : Jeudi le 13 novembre à 19h00.

Lumières pour la mini-forêt : Procéder à l'achat de lumières supplémentaires pour le projet de la mini-forêt.

Panneaux : Des panneaux seront installés sur le terrain de la rampe de mise à l'eau, du stationnement de roulottes ainsi que pour la station de lavage (indication à suivre pour le nettoyage des bateaux).

16-Clôture de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Lorrie Gagnon lève la séance. Il est 21h55.

Alain Gagnon, Maire

Élise Gagnon, Dir. gén. Sec-très.